



La déconfiture

Edito Jean-Claude Bossuet

Le Gant et la Plume a interjeté en appel de l'ordonnance de refus d'informer (***veut dire refus de rechercher la vérité***) rendue par la juge d'instruction le 12 août 2020 concernant le tunnel (trémie) côté Bordeaux, Bègles et Floirac ***la hauteur ne respecte pas les dimensions prévues par le code de la voirie routière***, provoquant des accidents régulièrement et de la pollution atmosphérique première cause de morbidité mais aussi la pollution sonore deuxième cause de morbidité.

Le tunnel de la Motte de la ville de Rouen a les mêmes caractéristiques que le tunnel (trémie) de Bordeaux Bègles et Floirac a connu de très graves accidents : un autocar de ramassage scolaire s'est encastré en 2010 trente-neuf personnes blessées ***le procureur de la république a joint Christian Dreux venu expliquer sur place « il y a eu à l'évidence un problème de gabarit »*** plus récemment, le mercredi 12 août et le 17 août 2020 un camion, une caravane se sont encastrés en pleine nuit, au total pas moins de 26 accidents dans le tunnel (trémie) provoquant des blessés graves.

La transgression de la loi est la cause de ce péril ***avec la complicité criminelle des élus*** de la ville de Bègles, de Floirac, de Bordeaux et de Bordeaux Métropole ainsi que l'État mettent en danger la vie d'autrui. ***Le pire c'est qu'ils se plaignent d'être de moins en moins respectés, par le public***, rien d'étonnant quand on expose les citoyens au danger, il ne faut pas attendre être plébiscité. ***Pour être respecté, on ne doit pas agir de façon insensée.*** Lorsqu'on détient l'autorité publique, on doit être exemplaire, on n'utilise pas la violence par une autre violence sans discernement, sans chercher les causes, sans agir contre l'origine de l'inhumanité. Laquelle inhumanité est due en grande partie ***à la politique d'exclusion de la véridique démocratie depuis le début de l'humanité.***

Cela est ressenti par les familiers comme un mépris ; ce régime viole la loi, défie l'État de droit en ne donnant pas les moyens à la justice de fonctionner, ***supprime les hôpitaux, développe la 5G en déjouant les études des 250 scientifiques indépendants mondiaux qui mettent en garde sur la dangerosité des ondes électromagnétiques sur la santé, lesquelles menaceraient même nos libertés par le contrôle des faits et gestes de chacun en faisant de nous des cobayes auto maniables et ou la responsabilité publique se dédouanant de toute responsabilité.*** Il y a lieu d'ajouter la violence de la matraque des tirs LDB, quand désormais le pouvoir encadre les manifestations syndicales avec des forces de l'ordre équipées de fusils

d'assaut HK G 36 de fabrication allemande sont d'autant de menaces à l'encontre de ceux qui défient par dignité, dénoncent la politique barbare et autres violences destructrices deviennent le commun d'un pouvoir incapable et privé d'acuité, ils avaient le choix de faire allégeance au peuple ou à l'argent, ils ont préféré l'ordre financier mondial. Le monde nouveau pour lequel il homélie est la voie du déclin de l'humanité. La réaction à cet extrême est la légitime rébellion, puisque les libertés sont menacées et l'égalité a été violée.

Toutes les valeurs d'incorruptibilités de loyautés envers nos semblables lesquelles valeurs nous permettent de vivre ensemble ***sont en voie de destruction*** et ont sûrement disparues dans l'art politicien. Force est de constater que l'État qui ne respecte pas les règles ne peut imposer ses propres préceptes. ***Une telle situation d'injustice justifie le rejet de la prétendue autorité, la réplique de la part de la citoyenneté devient alors légitime.***

La délinquance d'État a la spécificité d'être d'une sauvagerie revancharde. Les dirigeants dépositaires de l'autorité publique sont doublement fautifs de par leur statut. En exerçant le pouvoir afin de détourner le mandat reçu par le peuple au profit de leur ambition. C'est, par l'artifice du discours électoral d'une part et d'autre part par l'usurpation de la nation, des villes et des métropoles. ***En quelque sorte, la délinquance des décideurs en responsabilité est la face cachée du despotisme. En bafouant la loi***, ces ordonnances, leurs règlements, les dirigeants de Bègles de Floirac, de Bordeaux et de Bordeaux métropole par servilité envers le pouvoir mettent en danger la civilisation. La complicité de cette infamie est établie, ***si ce n'était pas le cas, ils feraient le travail du Gant et la Plume pour défendre la vie, la santé des habitants et la sécurité routière.*** Il en résulte de leur comportement qu'ils n'ont que faire des habitants des villes de Bègles, de Floirac, de Bordeaux et de la métropole.

Or la civilisation est une construction commune où l'objectif est de bien vivre ensemble en réalisant une économie sociale, où la démocratie dispose du pouvoir de décision et de l'émission de la monnaie pour la sauvegarde du futur. La civilisation est l'arme du progrès, de l'intelligence, de la paix, contre l'idiotie politique de la barbarie et l'inhumanité financière. La barbarie ne vient pas du peuple elle vient d'ailleurs... !

De cette analyse je retiendrai : ceux qui détiennent l'autorité et qui violent la loi, ses règlements et ses ordonnance ne peuvent revendiquer l'autorité ils sont devenus aux yeux de la loi naturellement des délinquants. Dans la mesure où eux-mêmes n'ont d'égard envers l'État de droit . 1

Le journal

LE GANT ET LA PLUME A DEUX ADHERENTS DE PLUS: LE CABINET LE BONNOIS ET MADAME LAURENCE VANDENABEELE DIRECTRICE DE LA SOCIETE LV CONSEIL ET GESTION.

L'Association le Gant et la Plume pourra mieux conseiller et *d'avantage prendre en compte la défense des victimes de dommages corporels grâce au partenariat avec LE CABINET LE BONNOIS.* Maître BONNOIS avocat du droit de la réparation de dommages corporels a un cabinet à Paris, Bordeaux, Lille et Lyon. Il collabore activement avec les associations de défense des victimes de dommages corporels en étroite collaboration avec des médecins experts indépendants des compagnies d'assurances.

CELA CONCERNE:

- -les accidents de circulation, accident médical, infection nosocomiale, agression, attentat,
- -accident du travail ou accident de service pour les fonctionnaires ;
- contamination due à l'amiante, au médiateur, au distibéne, au pesticide ... d'un accident de la vie, comme par exemple une morsure de chien, un accident de chasse, de bricolage, de jardinage, de sport, de voyages... etc.

Si cet accident risque de vous laisser des séquelles l'accompagnement de notre adhérent Maître le Bonnois est indispensable.

Pourquoi prendre une association indépendante et un avocat indépendant

Il est difficile pour un avocat défendant régulièrement les intérêts d'une compagnie d'assurances de s'opposer à celle-ci lorsqu'il défend une victime, ou de plaider devant les mêmes magistrats tantôt pour une victime tantôt pour une compagnie d'assurances. Les compagnies d'assurances sont liées entre elles par des conventions (telle IRCA), dont le but non avoué est d'arriver à une indemnisation réduite. Du coup elles insistent auprès des victimes à accepter des transactions plutôt que d'instruire un recours devant une juridiction, pourtant souvent plus favorable aux victimes. Quels que soient les dommages corporels.

Confier la défense de vos intérêts à l'association le gant et la plume et à son avocat spécialiste et indépendant est la meilleure garantie d'une indemnisation maximale.

Combien ça coûte

Les honoraires d'avocat étant libres, il est essentiel qu'ils soient discuté dès le début entre la victime et l'avocat à fin d'établir une relation de confiance.

Le cabinet prévoit le report de la perception des honoraires au moment où vous recevrez votre indemnisation ou une provision.

Conseils et pièges à éviter

- Prendre contact avec l'association le Gant et la Plume au : 06 67 69 64 51.
- Conserver tous les originaux des pièces médicales, certificats d'arrêt de travail, remboursements et mutuelle, prescriptions, radio, scanners. Ne vous rendez pas seul aux convocations des médecins désignés par les compagnies d'assurances

Seul, vous êtes dans l'incapacité de déterminer si des séquelles et préjudices retenus par le médecin correspondent à la réalité.

- Ne signez pas de procès-verbal de transaction sans avoir vérifié auparavant, que les offres proposées par la compagnie d'assurances sont conformes à la jurisprudence habituelle en la matière.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS TELEPHONER A L'ASSOCIATION LE GANT ET LA PLUME AU 06 67 69 64 51

Bossuet Jean-Claude 10 septembre 2020 Ci-joint l'appel de l'ordonnance de refus d'informer déposer devant la chambre d'instruction de Bordeaux. Bonne lecture à tous.